



Délibération  
N° 2021-021

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : CRÉATION PISTE INCENDIE SECTEUR COMPU TONDU : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation : 19/03/2021

## SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le vingt-trois mars à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

**Absents** :

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
M. ROSSI Alain a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
M. PATRONE Etienne a donné pouvoir à Mme NATALI Emmanuelle,  
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 0	Représentés : 6
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.*

Le Président rappelle à l'Assemblée Communale que lors de la séance du 9 février 2021, la Commune a délibéré en faveur de la création d'une piste incendie dans le secteur Campu Tondu pour un montant total de 42 000,00 € HT.

Un plan de financement avait été établi prévoyant l'intervention de l'Office de l'Environnement. Toutefois, après réception du dossier par les services, il s'avère que l'OEC ne finance plus les pistes incendie. La Commune ne pouvant solliciter l'Europe dans le cadre du FEADER, elle doit opter pour d'autres financements locaux.

Le montant de l'opération s'élève à 42 000,00 € HT.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40% et une aide de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale à hauteur de 40% et de procéder ainsi à la modification du plan de financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210323-0522021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve la modification du plan de financement du projet de création d'une piste incendie dans le secteur Campu Tondu,
- Fixe ainsi le plan de financement :

<b>Opération : Création d'une piste incendie dans le secteur Compu Tondu</b>	Montant HT	taux
État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	16 800,00 €	40%
Collectivité de Corse - Dotation Quinquennale	16 800,00 €	40%
Commune	8 400,00 €	20%
total	42 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat (DETR 2021) pour obtenir un taux d'aide de 80 %.
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 de la Commune. Opération 1104

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210323-0522021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021